

# L'accès aux urnes : un droit, pas un privilège

BUREAUX DE VOTE 100 % ACCESSIBLES

## Ici, on a viré tous les obstacles

**Le chemin vers l'isoloir peut être un parcours du combattant pour les aînés, les personnes handicapées, les parents encombrés d'une poussette, pour ceux qui se cassent une jambe juste avant les élections. Que font vos Communes ?**

• Pascale SERRET

Si Chaudfontaine n'est pas une Commune parfaite, c'est en tout cas ce qui se rapproche le plus de l'appartement-témoin dans la catégorie « accessibilité aux urnes » : les 25 bureaux de vote sont roulables, carrossables, praticables, accostables. Etc. La recette ? Elle a l'air assez simple.

### UNE QUESTION DE CHOIX, PAS DE COÛT

Lors du précédent scrutin communal, en 2012, le conseil consultatif handicap et autonomie avait évoqué le sujet. « C'est surtout Clara qui a eu l'idée de faire le tour des bureaux de vote pour voir où ça n'allait pas », explique René Hardy, le vice-président du conseil en question. Il est tétraplégique depuis 1986.

« Clara-qui-a-eu-l'idée », c'est Clara Mathieu, assistante sociale à l'échevinat des Affaires sociales à Chaudfontaine. Il y a six ans, René, le vice-président chaisard, et Clara, l'assistante sociale, font l'inventaire des obstacles. Ici, un bâtiment de plain-pied mais une marche infranchissable pour y accéder. Là, des graviers dans l'allée. Plus loin, un accès trop étroit.

Six ans plus tard, tout est prêt. « On a décidé de ne plus retenir les locaux où ça n'allait pas et on s'est tourné vers les bâtiments presque tout de suite accessibles : quatre écoles, trois complexes sportifs et le musée Source O Rama », énumère Clara.

Ici, un bâtiment de plain-pied mais une marche infranchissable pour y accéder.

Là, des graviers dans l'allée. Plus loin, un accès trop étroit...

Les portes automatiques coulisent, les emplacements de parking sont réservés, les plans inclinés et les isoloirs adaptés (au moins un par bureau). Des loupes et des listes de candidats imprimées à 150 % sont aussi prévues pour faciliter la vie (et la vue) de tout le monde.

Et on a payé combien, tout ça ? Clara réfléchit deux secondes. « Il a fallu changer la porte au complexe sportif de Vaux-sous-Chèvremont. Je pense que c'est à peu près tout. Pas énorme, donc, réagit-elle. C'est plus une question de choix que de coût. On a surtout décidé de modifier des habitudes, d'aller vers ça, vers l'inclusion et de rendre la Commune globalement accessible. C'est pour ça qu'on travaille avec les personnes directement concernées. Quand on n'est pas en chaise roulante, on ne se rend pas

compte qu'un simple caniveau peut représenter un obstacle. »

### DES PROGRÈS, TOUT DOUCEMENT...

René, lui, il a l'expertise. Il les repère forcément, toutes ces entraves possibles à son autonomie. Et on le sent capable d'insister si les choses ne changent pas. « Attention, je ne suis pas sectaire. Du genre à faire des remarques sans arrêt sur tout. » Non, mais du genre à ne pas lâcher le morceau, ça oui. Tant mieux.

Exemple : à l'échevinat des Affaires sociales, justement. Les personnes à mobilité réduite sont invitées à contourner le bâtiment où les attend une rampe. Un classique. « Mais au-dessus de la rampe, il y avait une marche », raconte René Hardy. Aujourd'hui, le dénivelé est comblé par du béton. « Mais il a fallu le temps... », lâche-t-il, avec un sourire complice vers Clara.

Avec son ancienne chaise manuelle, il pouvait la franchir, cette fameuse marche. Et d'autres encore. « Je parvenais même à grimper des escaliers avec cette chaise. Mais j'ai commencé à avoir mal aux épaules. Je suis passé à ce fauteuil électrique. Et il cale sur les marches. Le centre de gravité est trop bas, les roues trop petites. »

L'un et l'autre sont d'accord pour dire que les choses s'améliorent, qu'il y a une prise de conscience, une sensibilisation de plus en plus notable. « Il y a aussi de plus en plus d'obligations légales qui vont dans ce sens », note Clara. Mais il y a encore du travail.

Dimanche prochain, René votera à l'école communale de Mehagne, une des entités calidifontaines. Ça roule, là-bas ? « Oui. Je dois juste entrer par la sortie. Parce qu'à l'entrée, il y a une marche. » Il remontera le courant.

Parce que, comme le répète Unia, le vote est un droit. Pas un privilège. ■

## DANS LES COMMUNES

## Un bureau de vote et une séance d'information dans leur maison de repos

À Amay, dans la vallée mosane, la Commune a répondu à un appel à projets (avec un subside de 1 500 € à la clé) pour équiper un nouveau bureau de vote. Celui-ci aura la particularité d'être installé dans une maison de repos et de soins privée (L'Esterel). Les autorités locales veulent, par cette initiative, donner des facilités aux résidents qui, il y a six ans, avaient été nombreux à ne pouvoir voter faute de pouvoir se déplacer au gymnase. « Ce bureau

de vote sera installé dans une salle à manger commune que nous pouvons aménager en salle polyvalente, explique Amélie Boldrin, adjointe à la direction. Il est destiné à 600 électeurs composés des résidents domiciliés dans notre maison de repos, des résidents domiciliés sur l'entité d'Amay, ainsi que des habitants de deux rues avoisinantes (chaussée Roosevelt et rue Bossy). »

Sur les 101 résidents (domiciliés ou non à l'Esterel), une cinquantaine a émis le souhait de voter. Ce jeudi, ils ont eu droit à une séance d'information. « Certains se demandent pour qui ils vont voter et nous avons demandé aux trois listes de nous envoyer leur programme que nous allons photocopier. Le jour des élections, trois membres du personnel pourront accompagner une seule personne dans l'isoloir.

Heureusement, le président du bureau pourra en accompagner plusieurs et sans limite. On veillera à réserver une file à nos résidents pour qu'ils n'aient pas à attendre leur tour trop longtemps. C'est une avancée majeure et les résidents sont intéressés. Il y a six ans, la résidence avait fait faire un certificat médical pour tout le monde. Les familles étaient libres de ne pas l'utiliser si elles préféraient la procuration. »

F. R.

## 90 % des résidents du home ne sortent pas pour voter : les isolements viennent à eux

C'est une première à Verviers – plus particulièrement à Petit-Rechain – en province de Liège : les 2 735 votants de la localité n'iront plus élire leurs représentants communaux à l'école communale mais bien à la maison de repos, la Résidence Bon Air. L'idée a été pêchée par la Ville de Verviers dans un petit étang d'initiatives datant du dernier scrutin 2012 du côté de Charleroi, Thines ou encore Nivelles. Derrière ce nouveau projet verviétois, un objectif clair, « celui d'améliorer l'accessibilité aux urnes

au plus grand nombre », commente Sophie Lambert, échevine verviétoise de l'Égalité des chances (PS), et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduite et aux aînés. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Selon l'association Espace Seniors, 90 % des résidents des maisons de repos ne votent plus et que la moitié seulement des gens âgés de 85 ans et plus va déposer son bulletin dans l'urne. « Les principales raisons sont les difficultés de déplacement liées à

la santé ou encore l'isolement social. Certains n'ont pas de famille et ne savent pas donner procuration à quelqu'un », explique Lionel Rion, chef de division administratif à la Ville de Verviers et responsable de la cellule électorale. Le certificat médical devient alors la seule solution. « Ici, on permet aux résidents de participer à la vie citoyenne, à la société. » Des aînés à qui les équipes de la maison de repos font également une petite piqûre de rappel sur les modalités du vote avant de s'y

soumettre. Les familles de résidents peuvent aussi demander à voter dans la section de Petit-Rechain afin d'accompagner au mieux leur proche. Par ailleurs, ce nouveau système de bureaux de vote « made in » maison de repos permet au personnel de l'institution – qui preste la matinée du 14 octobre – de prendre part également à l'exercice démocratique. Un système qui pourrait, s'il atteint les résultats escomptés, s'étendre à d'autres localités dans six ans.

S. R.

## OBLIGATIONS

## La loi... et même un peu plus

Les Communes ont des **obligations légales** en termes d'accessibilité le jour des élections. L'assistance au vote, l'accompagnement jusque dans l'isoloir, les rampes d'accès aux bâtiments... C'est déjà prévu par le Code de la démocratie locale et par un arrêté du gouvernement wallon de 2006.

On peut ne pas s'en contenter. « *Les Communes ont été invitées à fournir un effort particulier : parking à proximité, chaises dans les couloirs et les files, etc.* », rappelle la ministre wallonne des Pouvoirs locaux, Valérie De Bue. Elles sont aussi appelées à

**favoriser la mobilité des moins valides** : covoiturage, taxis sociaux, véhicules communaux adaptés ou bus scolaires. Les TEC sont gratuits ce jour-là et un partenariat avec l'ASTA (Association des services de transport adapté) devrait faciliter les choses.

Et puis, il y a quelques avancées pour ce scrutin. Exemple : la **déclaration qui permet d'être accompagné jusque dans l'isoloir** peut encore être introduite jusqu'à la veille du scrutin. Et il est recommandé aux présidents de bureau de faire preuve de tolérance vis-à-vis des citoyens qui

n'auraient malgré tout pas introduit cette déclaration.

Ensuite, il y a l'appel à projets « Les aînés aux urnes » lancé auprès des Communes par le Service public de Wallonie. Objectif : favoriser la participation au vote des personnes âgées. Au final, **21 Communes (\*)** ont été retenues et recevront à ce titre une subvention de 1 000 à 2 000 €.

Résultat : on aura davantage de bureaux de vote dans les maisons de repos, des navettes gratuites supplémentaires, des flyers d'information ou des capsules vidéo pour les résidents et pour le

personnel soignant, et même des débats électoraux pour les aînés. Enfin, après les élections, et c'est une autre nouveauté, un **formulaire d'évaluation** sera prévu pour que chacun puisse apprécier l'accessibilité des bureaux dans sa commune. Histoire de faire mieux la prochaine fois. En mai, par exemple ?

P.S.

>(\*) Ans, Amay, Bastogne, Bertrix, Braine-l'Alleud, Celles, Courcelles, Dour, Écaussinnes, Érezée, Herstal, La Louvière, Lens, Namur (Province), Namur (Ville), Neupré, Perwez, Rochefort, Sombreffe, Wanze, Wellin.

## Les seniors de Wellin et de Bertrix n'ont pas besoin qu'on les aide

Tout était parti d'une bonne intention. Le Conseil consultatif communal des aînés (CCCA) de Wellin souhaitait mettre en œuvre la solidarité pour aider les seniors qui n'avaient pas de moyen de transport à faire appel à des chauffeurs pour les conduire au bureau de vote le 14 octobre. Une idée sur laquelle la Commune a embrayé en répondant même à un appel à projets de la ministre des pouvoirs locaux Valérie De Bue. Et Wellin a reçu une subvention de 1 000 € pour permettre à son administration communale

d'organiser l'opération « Les aînés aux urnes » et d'en faire la promotion. Le principe ? Des chauffeurs bénévoles accepteraient de prendre en charge un aîné qui en avait fait la demande pour le véhiculer le jour des élections et l'aider de la sorte à se rendre dans l'isoloir. Un toutes-boîtes a été diffusé. Pour éviter toute politisation, le collège communal avait aussi édicté un règlement interdisant à tout candidat aux élections ou à ses proches de se proposer comme chauffeur. Les électeurs désirant profiter de

l'opération pouvaient s'inscrire jusqu'à ce vendredi 5 octobre. Avec au final, il faut cependant le constater, un bide. Car seul deux électeurs ont demandé à se faire conduire en contactant l'administration communale et un chauffeur bénévole s'est proposé. Du côté de la Commune, on constate cependant que le système des procurations fonctionne pour les aînés et que dans une petite commune, la pratique de se rendre à plusieurs au bureau de vote fonctionne sans forcément devoir s'inscrire à une

opération. Le même constat d'inutilité de pareil projet est aussi de vigueur à Bertrix.

### PRISONS

# Derrière les barreaux, qui va voter ?

**On n'est pas d'office privé du droit de vote quand on se retrouve derrière les barreaux. Mais la politique n'entre pas dans les prisons.**

Et les détenus le lui rendent bien.

Ceci dit, on a quand même déniché un candidat.

#### ● Pascale SERRET

**L**e 14 octobre risque bien d'être un dimanche comme les autres pour les détenus du pays. Les lourdes peines sont souvent assorties d'une incapacité électorale. Mais les prévenus en attente de procès et certains condamnés gardent leur droit de vote. En pratique, ça donne quoi ?

#### « ON REÇOIT, ON TRANSMET »

Sur un total de 85 détenus, la prison de Huy n'a reçu qu'une petite dizaine de convocations. Et autant de procurations dans la foulée ?

La directrice Valérie Havart

vérifie au greffe pour être sûre : *« On n'a eu qu'une seule demande de procuration jusqu'à présent. Ils ne s'inscrivent pas dans la vie extérieure. C'est comme ça. J'ai fait deux autres prisons avant. C'est fort pareil partout »,* dit-elle.

À Andenne (425 détenus), 13 convocations sont arrivées. Ici, beaucoup de détenus sont privés de leurs droits électoraux. Ce qui n'empêche pas l'une ou l'autre Commune d'envoyer quand même une lettre de convocation, observe le greffe de la prison. *« Et comme il n'appartient pas à une direction de prison de vérifier si le détenu a le droit de voter ou pas,*

*nous, on reçoit, on transmet. »*

Chaque convocation est donc remise au détenu concerné, avec un formulaire de procuration. *« On légalise ensuite la signature et ils la remettent à la personne de leur choix. Aucun retour jusqu'à présent »,* résume-t-on au greffe d'Andenne.

#### ON L'APPELLE BOURGMESTRE

À Namur (160 détenus), l'établissement compte plus de prévenus que de condamnés. *« Ils peuvent donc voter. Mais on n'a reçu que 10 procurations à tout casser. Ils ont d'autres priorités : la cantine, le procès à venir bien sûr... Et puis, ils ne sont plus au courant de ce qui se passe*

dans leur commune », analyse Pascal Bary, assistant de surveillance pénitentiaire à Namur depuis un an et demi ; dix-sept ans à Forest avant ça.

Il fait travailler les détenus à l'atelier de la prison. « Ça les remet dans un rythme de travail. Et si tout va bien, ils peuvent gagner jusqu'à 300 € par mois. Parce que la cantine et le téléphone, c'est pas donné », raconte celui que les détenus appellent « bourgmestre », pour rigoler. Tiens ?

« C'est parce que je suis candidat pour la première fois : 21<sup>e</sup> sur la liste à Jemeppe-sur-Sambre. » Ce sont ses collègues qui ont commencé à le chambrer avec ça en le baptisant déjà « bourg-

mestre ». « Et c'est évidemment arrivé jusqu'aux oreilles des détenus. »

#### « CHEF, ÇA M'INTÉRESSE... »

Il en rit volontiers. « Je suis plus connu dans la prison qu'à l'extérieur ! Il y a même un prévenu, en attente de son procès, qui m'a dit : "Chef, ça m'intéresse d'avoir votre programme". Ça m'a surpris. Il n'est pas de ma commune, de toute façon. Et puis, ce ne sont déjà pas des gens qui s'intéressent à ça dehors. La démarche politique est souvent très loin dans l'ordre de leurs priorités. Alors, ils ne vont pas s'y intéresser ici », fait remarquer Pascal Bary.

La prison est à 100 % étanche à la campagne. L'affichage est interdit, l'expression de ses convictions aussi.

Et s'il fallait un jour installer des isolements dans la cafétéria, ce serait un casse-tête au dépouillement : contrairement aux maisons de repos, ici, les « résidents » ne viennent pas tous de la même commune.

Hors procuration, pas d'issue ? Si. Il reste le congé pénitentiaire. S'il n'est pas privé de ses droits électoraux et qu'il peut bénéficier de ces congés, alors un détenu a la possibilité d'aller voter en personne. C'est tout de même fort rare. ■

## DÉFENSE SOCIALE

# « Les internés sont les oubliés du système »

**Dans l'annexe psychiatrique d'une prison ou dans un centre de défense sociale, qui vote ? Simple : personne.**

Il n'y a que des hommes au centre de défense sociale de Paifve. S'ils y sont internés, c'est parce qu'ils ont commis un crime ou un délit. Et s'ils ne vont pas en prison, c'est parce qu'ils ont été déclarés pénalement irresponsables de leurs actes.

C'est une mesure, pas une condamnation. On est quelque part entre la prison et l'institution psychiatrique.

Alors, oui, à Paifve, quelques

convocations sont bien arrivées pour le 14 octobre. Mais ça n'ira pas plus loin. « Le droit de vote des internés est automatiquement suspendu », explique-t-on au CDS de Paifve. Une note de l'administration centrale vient de le confirmer à la direction.

#### « DES SOUS-PERSONNES »

« C'est clair, ce sont les oubliés du système », résume Émeline Deroo, porte-parole de l'ASBL Psytoyens, qui se bat depuis 2003 pour promouvoir les droits des usagers en santé mentale. « C'est d'autant plus vrai que le statut d'interné à ceci de particulier : ils savent quand ils entrent, pas quand ils sortent. La mesure d'internement est à durée indéterminée », rappelle Émeline Deroo. Puisqu'ils ne sont pas responsables de leurs actes, pourquoi iraient-ils voter ?

« Les usagers sont souvent réduits à ça, à leur irresponsabilité. L'idée que ces personnes puissent avoir voix au chapitre, même en 2018, paraît toujours scandaleuse, en effet. On les prive non seulement de leur liberté de circuler mais on les considère en plus comme des sous-personnes », s'indigne-t-elle.

Au-delà des élections, l'objectif de Psytoyens est de leur rendre un certain droit à la parole. L'association tente de mettre en place des comités d'usagers. Soit un espace où ils pourraient être écoutés et donner leur avis sur ce qui devient, par la force des choses, un lieu de vie. Un guide consacré à ces comités sera diffusé, dès le 8 octobre, auprès des usagers de la défense sociale mais aussi des professionnels qui les accompagnent. ■

P.S.